



## **CNFPT - VŒU DE LA COLLECTIVITE**

Lors de notre déclaration au CST du mois de mars, nous interpellions la collectivité concernant la décision du gouvernement de ponctionner 45 millions d'euros sur les recettes du CNFPT.

Afin de dénoncer ce racket, nous les avons invités à effectuer la même démarche que les représentants des employeurs territoriaux et les représentants des organisations syndicales représentés au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale en rédigeant un vœu à l'intention du gouvernement.

Nous avons été entendus et écoutés, puisque le 8 avril, l'assemblée départementale a rédigé un vœu pour le maintien total du droit à la formation des agents territoriaux en demandant solennellement au gouvernement l'abrogation de l'article 135 de la loi de finances 2026 ou, à défaut, la compensation intégrale, immédiate et pérenne des sommes prélevées sur le CNFPT, afin de garantir le maintien total du droit à la formation des agents territoriaux.

**La CGT du CD80 toujours aussi proche des agents pour défendre leurs droits et leurs conditions de travail.**

